

L'honorable M. Tessier, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,

MARDI, 2 mars 1915.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada; demandant l'adoption d'une loi qui autorise ses directeurs à faire des avances à toute compagnie actuellement constituée ou qui le sera à l'avenir, et dont le capital social ou la majeure partie de ce capital est ou peut être retenu pour son bénéficiaire;

De la *Toronto Eastern Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines de ses voies ferrées autorisées;

De la *South Ontario Pacific Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de sa voie ferrée autorisée;

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines de ses voies ferrées dont la construction est autorisée par le chapitre 92 des Statuts du Canada;

De la *Canadian Northern Ontario Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui confirme, etc., certains contrats relatifs à son terminus à Belleville et à des voies ferrées et un terminus en commun à Orillia;

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses voies ferrées (a) à partir d'un point sur son embranchement de Pheasant-Hills, et (b) sur son embranchement de Kleinburg-Sudbury; qui ratifie un contrat avec la *Canadian Northern Ontario Railway Company* au sujet de leur terminus à North-Toronto; et qui l'autorise à vendre, à louer ou à affréter ses navires à la *Canadian Pacific Ocean Services, Limited*;

De la *Canadian Northern Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de certaines parties de ses voies ferrées autorisées;

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*; demandant l'extension du délai fixé pour la construction de sa voie ferrée entre Govan et Lanigan;

De la *Grand Trunk Pacific Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui ratifie, etc., une convention intervenue entre elle et la *Canadian Northern Railway Company* relatif à leur terminus en commun à Edmonton, Alberta;

De la *Huron and Erie Loan and Savings Company*; demandant l'adoption d'une loi qui change le nom de la compagnie en celui de *The Huron and Erie Mortgage Corporation*, autorise la création d'un fonds de pension; lui permette d'augmenter son capital social, et à d'autres fins;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et des Comtés du Sud; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de ses voies ferrées, et à d'autres fins;

De la *British Columbia and White River Railway Company*; demandant l'adoption d'une loi qui prolonge de nouveau le délai fixé pour l'achèvement de sa voie principale et de ses embranchements, et à d'autres fins;

De la *Title and Trust Company*; demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de *Chartered Trust and Executor Company*;